



15ème législature

Question N° : 41070	De Mme Bénédicte Taurine (La France insoumise - Ariège)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > transports ferroviaires	Tête d'analyse >L'accessibilité des futurs trains de nuit	Analyse > L'accessibilité des futurs trains de nuit.
Question publiée au JO le : 14/09/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de signalement : 16/11/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Bénédicte Taurine attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur l'accessibilité des futurs trains de nuit. Dans le cadre du plan « France relance », le Gouvernement a annoncé la création d'une dizaine de lignes de trains de nuit en France d'ici à 2030 pour un montant de 100 millions d'euros. Ce projet est louable puisque le train est un moyen de transport nécessaire pour décarboner la mobilité. Toutefois, depuis 2003, le secteur ferroviaire se libéralise et les prix augmentent, nuisant à une règle fondamentale du service public : l'accessibilité. La question s'est posée en Grande-Bretagne et le parlement ainsi que le gouvernement britanniques ont décidé de renationaliser certaines lignes, du moins ont-ils remis en place une régie. Dans ce contexte, Mme la députée s'interroge sur la gouvernance des trains de nuit annoncés pour 2030. Alors que l'offre des places pour les trains de nuit actuels est composée, pour une partie, de simples sièges inclinables inconfortables pour les longues durées, la nouvelle entreprise Midnight Trains souhaite investir dès 2024 ce nouveau marché avec ses offres « de luxe » axant sa communication sur un « hôtel sur rail », « un restaurant dans les rames, avec au menu, la cuisine d'un chef étoilé ». Concernant les trains de nuit actuels, le Gouvernement communique sur l'accessibilité financière *via* le prix moyen des places, entre les sièges inclinables et les couchettes, mais cela cache la réalité des prix pour les places allongées plus chères et de fait, moins accessibles aux usagers. Par conséquent, Mme la députée interroge M. le ministre sur l'utilité de trains de nuit « à deux vitesses » et sur la coordination technique de plusieurs lignes de nuit gérées par des opérateurs différents. Enfin, dans ce contexte, elle l'interroge sur l'accessibilité financière des futurs trains de nuit aux usagers.